La Corporation du pont international de la Voie maritime, Ltée

États financiers

31 mars 2020

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

Les états financiers ci-joints de La Corporation du Pont international de la voie maritime, Ltée (la Corporation ou la CVIPM) ainsi que tous les renseignements présentés dans le rapport annuel de La Société des ponts fédéraux Limitée (la société mère) sont la responsabilité de la direction.

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public et comprennent nécessairement certaines estimations qui sont déterminées selon le meilleur jugement de la direction.

Afin de s'acquitter de ses responsabilités, la direction a créé et tient à jour des livres comptables, des dossiers, des contrôles financiers et de gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion. Ces contrôles et ces procédures sont conçus de façon à fournir une assurance raisonnable de la fiabilité de l'information financière, de la protection et du contrôle des actifs, ainsi que de la conformité des transactions et des événements consignés. Le système de contrôles internes est complété par les auditeurs internes, qui effectuent des examens périodiques de différents aspects des activités de la Corporation.

Le Conseil d'administration est responsable de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière et des contrôles internes conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à ses règlements, à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et à ses règlements, à la *Loi maritime du Canada* et à ses règlements, ainsi qu'aux statuts et aux règlements administratifs de la Corporation. Le Conseil s'acquitte de ces responsabilités en collaboration avec le comité d'audit du Conseil, composé de trois administrateurs qui ne sont pas des employés de la Corporation.

Le comité d'audit rencontre la direction et la vérificatrice générale du Canada, l'auditeur externe, en plus d'examiner et de recommander au Conseil l'approbation du rapport de l'auditeur et des états financiers annuels de la Corporation. Par ailleurs, l'auditeur externe a libre accès aux administrateurs de la Corporation.

La vérificatrice générale du Canada doit auditer les états financiers et produire son rapport par la suite.

Wade Dorland
Directeur du pont

Natalie Kinloch
Présidente du Conseil

Cornwall (Ontario)
Le 9 juin 2020

Bureau du vérificateur général du Canada
Office of the Auditor General of Canada

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre des Transports

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de La Corporation du Pont international de la voie maritime, Ltée (la « CPIVM »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020, et l'état des résultats, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la CPIVM au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la CPIVM conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la CPIVM à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la CPIVM ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la CPIVM.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la CPIVM;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la CPIVM à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la CPIVM à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations de La Corporation du Pont international de la voie maritime, Ltée dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et ses règlements, la *Loi maritime du Canada* et ses règlements ainsi que les statuts et les règlements administratifs de La Corporation du Pont international de la voie maritime, Ltée.

À notre avis, les opérations de La Corporation du Pont international de la voie maritime, Ltée dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité de La Corporation du Pont international de la voie maritime, Ltée aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité de La Corporation du Pont international de la voie maritime, Ltée à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale du Canada,

Firyal Awada, CPA, CA
Directrice principale

Ottawa, Canada
Le 9 juin 2020

LA CORPORATION DU PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME, LTÉE

État de la situation financière

au 31 mars
(en dollars canadiens)

	2020	2019
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 3)	**4 080 190**	5 250 581
Placements	**1 010 607**	-
Comptes débiteurs	**58 345**	38 863
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	**5 149 142**	5 289 444
PASSIF		
Créditeurs et frais à payer		
Ministères et organismes fédéraux	**88 501**	86 808
Autres	**205 571**	525 846
Retenues de garantie	**3 475**	-
Dépôts des clients	**46 780**	52 930
Montant à payer aux partenaires (note 4)	**4 803 490**	4 621 788
Avantages sociaux futurs (note 5)	**216 647**	190 553
Produits différés	**219 626**	209 678
TOTAL DU PASSIF	**5 584 090**	5 687 603
DETTE NETTE	**434 948**	398 159
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 6)	**427 382**	389 898
Charges payées d'avance	**15 566**	16 261
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	**442 948**	406 159
EXCÉDENT D'EXPLOITATION CUMULÉ	**8 000**	8 000

Obligations contractuelles (note 8), droits contractuels (note 9) et éventualités (note 10)

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Natalie Kinloch

Administrateur

Administrateur

Les notes afférentes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

LA CORPORATION DU PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME, LTÉE

État des résultats

pour l'exercice clos le 31 mars
(en dollars canadiens)

	2020 Budget	2020 Montant réel	2019 Montant réel
REVENUS			
Produits des péages	**3 242 996**	**3 085 180**	3 053 890
Contrats de location et permis	**160 586**	**165 123**	163 053
Intérêt	**39 137**	**82 635**	72 202
Gain de change	**-**	**-**	25 525
Autres	**4 800**	**51 483**	31 734
TOTAL DES REVENUS	**3 447 519**	**3 384 421**	3 346 404
CHARGES (note 13)			
Entretien	**1 027 040**	**993 931**	970 945
Fonctionnement	**1 271 198**	**1 215 981**	1 169 283
Administration	**897 024**	**930 347**	943 756
TOTAL DES CHARGES	**3 195 262**	**3 140 259**	3 083 984
Excédent d'exploitation annuel	**252 257**	**244 162**	262 420
Excédent d'exploitation cumulé, début de l'exercice	**8 000**	**8 000**	8 000
Allocation de l'excédent d'exploitation annuel selon l'accord de coentreprise (note 4)			
La Saint Lawrence Seaway Development Corporation	**(126 129)**	**(122 081)**	(131 210)
La Société des ponts fédéraux Limitée	**(126 129)**	**(122 081)**	(131 210)
Excédent d'exploitation cumulé, fin de l'exercice	**8 000**	**8 000**	8 000

Les notes afférentes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

LA CORPORATION DU PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME, LTÉE

État de la variation de la dette nette

pour l'exercice clos le 31 mars
(en dollars canadiens)

	2020 Budget	**2020 Montant réel**	2019 Montant réel
EXCÉDENT D'EXPLOITATION ANNUEL	**252 257**	**244 162**	262 420
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 6)	**(105 000)**	**(124 380)**	(31 832)
Amortissement d'immobilisations corporelles (note 6)	**73 696**	**86 896**	79 210
	(31 304)	**(37 484)**	47 378
Acquisition de charges payées d'avance	**(126 900)**	**(149 890)**	(128 340)
Utilisation de charges payées d'avance	**126 900**	**150 585**	112 079
	-	**695**	(16 261)
Allocation de l'excédent d'exploitation annuel (note 4)			
La Saint Lawrence Seaway Development Corporation	**(126 129)**	**(122 081)**	(131 210)
La Société des ponts fédéraux Limitée	**(126 129)**	**(122 081)**	(131 210)
	(252 257)	**(244 162)**	(262 420)
(AUGMENTATION) DIMINUTION DE LA DETTE NETTE	**(31 304)**	**(36 789)**	31 117
DETTE NETTE, DÉBUT D'EXERCICE	**450 908**	**398 159**	429 276
DETTE NETTE, FIN D'EXERCICE	**482 212**	**434 948**	398 159

Les notes afférentes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

LA CORPORATION DU PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME, LTÉE

État des flux de trésorerie

pour l'exercice clos le 31 mars
(en dollars canadiens)

	2020	2019
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent d'exploitation annuel	**244 162**	262 420
Ajustement des éléments hors trésorerie		
Amortissement d'immobilisations corporelles (note 6)	**86 896**	79 210
Perte (gain) de change	**(3 080)**	(15 708)
Variations du fonds de roulement hors trésorerie		
(Augmentation) diminution des intérêts courus à recevoir liés aux placements	**(10 858)**	31 885
(Augmentation) diminution des débiteurs	**13 345**	4 082
Augmentation (diminution) des créditeurs liés aux ministères et organismes fédéraux	**1 693**	(78 941)
Augmentation (diminution) des autres créditeurs et frais à payer	**(273 815)**	93 877
Augmentation (diminution) des retenues de garantie	**3 475**	-
Augmentation (diminution) des dépôts de clients	**(6 150)**	1 466
Augmentation (diminution) des revenus reportés	**9 948**	(15 037)
Augmentation (diminution) des intérêts à payer aux partenaires	**53 563**	51 038
Augmentation (diminution) des avantages sociaux futurs	**26 094**	(19 627)
(Augmentation) diminution des charges payées d'avance	**695**	(16 261)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	**145 968**	378 404
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Trésorerie utilisée pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	**(156 212)**	-
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS	**(156 212)**	-
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Cession de placements	**250 000**	4 003 783
Acquisition de placements	**(1 260 607)**	-
FLUX DE TRÉSORERIE (AFFECTÉS) PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	**(1 010 607)**	4 003 783
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Montants payés liés aux travaux effectués au nom des partenaires	**(152 620)**	(190 890)
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	**(152 620)**	(190 890)
Profit de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus en monnaie étrangère	**3 080**	15 708
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERI	**(1 170 391)**	4 207 005
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE EN DÉBUT D'EXERCICE	**5 250 581**	1 043 576
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE EN FIN D'EXERCICE	**4 080 190**	5 250 581

L'intérêt reçu durant l'exercice totalise 71 777 $ (104 087 $ a été reçu au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019) et l'intérêt payé durant l'exercice totalise 8 464 $ (6 702 $ a été payé au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019).

Les notes afférentes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

LA CORPORATION DU PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME, LTÉE

Notes afférentes aux états financiers

(en dollars canadiens)

1. POUVOIRS ET ACTIVITÉS

La Corporation du Pont international de la voie maritime, Ltée (CPIVM), est une filiale en propriété exclusive de La Société des ponts fédéraux Limitée (SPFL), une société d'État canadienne inscrite à l'annexe III, partie I, de la *Loi sur la gestion des finances publiques.* La CPIVM est exonérée de l'impôt sur le revenu en vertu de la Partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

La CPIVM a été incorporée en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes* en 1962 et a été prorogée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* pour exploiter et gérer un pont international à péages entre Cornwall, Ontario et Rooseveltown, dans l'état de New York.

Selon une entente de septembre 1957, la CPIVM gère et opère une coentreprise au nom de la SPFL et de la Saint Lawrence Seaway Development Corporation (SLSDC). La coentreprise a été classée comme un partenariat gouvernemental. L'excédent cumulé comprend 8 actions de la CPIVM émises et entièrement payées à une valeur de 1 000 $ chacune. La SPFL est propriétaire de toutes les actions, ce qui fait de la CPIVM une filiale en propriété exclusive de la SPFL aux fins de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. La participation de la SPFL dans la CPIVM représente 50 % de son investissement dans le partenariat.

Le mandat de la CPIVM consiste à exploiter et à gérer le corridor du pont à péage international qui relie Cornwall, en Ontario, Akwesasne et Rooseveltown, dans l'état de New York. Le corridor comprend un pont à travée basse reliant la ville de Cornwall en Ontario à l'île de Cornwall (le pont du chenal nord), un complexe douanier et une route qui s'étend sur l'île de Cornwall, ainsi qu'un pont surélevé reliant l'île de Cornwall à Rooseveltown dans l'état de New York (le pont du chenal sud).

Les états financiers présentent les actifs, les passifs et les activités des partenaires.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Mode de présentation comptable

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les soldes bancaires, les comptes d'épargne à taux élevé et les placements très liquides venant à échéance dans les 90 jours.

Placements

Dans le cours normal de ses activités, la CPIVM investit ses surplus dans divers certificats de placements garantis d'institutions financières canadiennes ayant une échéance d'un an. Quand les fonds doivent être utilisés pour l'amélioration des immobilisations, la CPIVM peut les transférer vers des comptes d'épargne à intérêt élevé.

Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance constituent des paiements effectués à l'avance pour des services d'assurance à recevoir ultérieurement et les paiements tenant lieu d'impôts payés d'avance. Les charges payées d'avance sont comptabilisées comme des charges à mesure que les services sont fournis. Les primes d'assurance et les paiements tenant lieu d'impôts payés d'avance sont compris dans l'acquisition de charges payées d'avance et l'utilisation de charges payées d'avance, comme l'indique l'État de la variation de la dette nette.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les immobilisations corporelles de la CPIVM comprennent les actifs acquis pour l'exploitation du corridor du pont à péage international. Puisque les partenaires sont propriétaires des ponts du chenal nord et du chenal sud ainsi que de certains immeubles, les projets d'immobilisations associés à ces actifs sont comptabilisés comme des travaux effectués au nom des partenaires (note 4) plutôt qu'à titre d'immobilisations corporelles de la CPIVM.

Les remplacements et les améliorations majeures qui prolongent la durée de vie des actifs existants, en accroissent leur capacité, leur sécurité ou leur efficacité, ou visent à réduire ou à prévenir la contamination de l'environnement sont capitalisés. Les réparations et l'entretien sont imputés à l'exploitation à mesure qu'ils sont effectués.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie utile estimative, selon la méthode de l'amortissement linéaire et aux taux suivants :

Véhicules et matériel	5 à 10 ans
Bâtiments	10 à 25 ans

Les immobilisations corporelles classées comme des travaux en cours sont transférées dans la catégorie appropriée de l'immobilisation lorsqu'elles commencent à être utilisées, pour être amorties par la suite.

Lorsque les conditions indiquent qu'une immobilisation corporelle n'aide plus la CPIVM à fournir des produits et des services ou indiquent que la valeur des avantages économiques futurs associés à cette immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable, son coût est réduit pour refléter la diminution de sa valeur.

Dépôts des clients

Les dépôts de sécurité provenant des comptes de facturation des clients sont retenus par la CPIVM. Le montant déposé représente une estimation des coûts de transit de deux mois pour les nouveaux clients. Les clients utilisant les services de la CPIVM depuis plus de deux ans et dont l'historique de paiement est irréprochable peuvent bénéficier d'une réduction du montant déposé à un mois et demi. Après cinq années d'un historique de paiement irréprochable, le montant déposé peut être réduit à un mois, ce qui représente deux cycles de facturation. Les dépôts sont retournés aux clients, sans intérêts, à la fermeture de leur compte.

Avantages sociaux futurs

a) Absences rémunérées

Les employés de la CPIVM ont le droit de cumuler, sans droit acquis, les congés de maladie prévus dans leurs conditions d'emploi. La CPIVM comptabilise le coût des avantages sociaux futurs au titre des congés de maladie pour les périodes durant lesquelles les employés rendent des services à l'entité, et le passif que représentent ces avantages est comptabilisé en fonction de la probabilité d'emploi qui repose sur des données historiques. Ce régime n'étant pas provisionné, il ne détient donc aucun actif et présente un déficit égal à l'obligation au titre des indemnités constituées.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

b) Indemnités de départ

Avant le 1er janvier 2012, les employés de la CPIVM avaient droit à des avantages sociaux précis prévus dans leurs conditions d'emploi, dans le cadre d'un régime d'indemnités de départ. La CPIVM a mis fin à ces avantages le 1er janvier 2012, et toutes sommes à payer à la fin de l'exercice ont été cumulées, puis évaluées de nouveau sur une base annuelle pour tenir compte des augmentations salariales.

c) Régime de retraite

Les employés de la CPIVM sont couverts par le Régime de pension de retraite de la fonction publique (le Régime), c'est-à-dire un régime à prestations déterminées établi par la loi et dont le gouvernement du Canada est le promoteur. Les employés et la CPIVM doivent y verser des cotisations pour couvrir le coût des services rendus au cours de l'exercice. Conformément à la loi actuellement en vigueur, la CPIVM n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires à l'égard des services passés ou d'un déficit de capitalisation du Régime. Les cotisations sont donc comptabilisées comme charges au cours de l'année durant laquelle les employés ont rendu leurs services et représentent l'obligation totale de la CPIVM au titre des pensions.

Passifs éventuels

Les passifs éventuels sont des passifs qui peuvent se concrétiser lorsqu'un ou des événements futurs se produisent ou ne se produisent pas. Si l'événement à venir est susceptible de se produire ou s'il ne se produit pas, et s'il est possible d'évaluer raisonnablement la perte, un passif estimatif est comptabilisé et porté en charges. S'il est impossible de déterminer la probabilité ou d'estimer raisonnablement un montant, l'éventualité est présentée dans les notes afférentes aux états financiers.

Droits contractuels

Les droits contractuels sont les droits aux ressources économiques découlant de contrats ou d'accords qui donneront lieu à des actifs et à des revenus dans l'avenir. Pour la CPIVM, ces droits comprennent les péages perçus à l'avance et les contrats de location.

Comptabilisation des produits

Les produits tirés des péages sont comptabilisés lorsque les péages sont perçus, au moment où les véhicules passent par les postes de péage. Les produits tirés des contrats de location et des permis sont comptabilisés selon les contrats de location. Les produits d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les produits tirés des cartes de débit pour péage, des billets de péage, des contrats de location et des permis portant sur des services qui n'ont pas été rendus sont reportés et comptabilisés au fur et à mesure que les services sont rendus. Les produits des péages associés aux soldes de carte de débit pour péage qui remontent à plus de 10 ans et qui n'ont toujours pas été utilisés à la fin de l'exercice sont comptabilisés comme des produits de péage. Les produits tirés de billets de péage qui ne sont pas encore rachetés à la fin de l'exercice sont comptabilisés comme produits de péage en fonction du taux moyen de rachat indiqué par les soldes des exercices précédents.

Contrats de location

Tous les contrats de location sont comptabilisés de façon linéaire sur toute la durée du contrat de location.

Excédent d'exploitation annuel

L'excédent d'exploitation annuel lié aux activités est réparti également entre la SPFL et la SLSDC, comme décrit dans la note 4.

Instruments financiers

La CPIVM détermine, évalue et gère les risques financiers afin d'en minimiser l'incidence sur ses résultats et sa situation financière. Les risques financiers sont gérés par la CPIVM conformément à des critères précis présentés ci-dessous et décrits à la note 13. La CPIVM ne se livre pas à des activités spéculatives et elle n'utilise pas d'instruments financiers dérivés.

La comptabilisation des instruments financiers dépend de leurs classifications telles que présentées ci-après :

- La CPIVM a choisi d'évaluer les placements à leur juste valeur afin qu'ils correspondent à la façon dont ils sont évalués et gérés.
- Tous les autres actifs financiers et passifs financiers seront généralement évalués au coût ou au coût amorti.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Tous les instruments financiers qui sont évalués à leur juste valeur sont classés selon une hiérarchie de la juste valeur. La nature des données utilisées pour établir l'évaluation de la juste valeur détermine leur classement. Le classement est détaillé ci-après.

- Niveau 1 — Cours sur des marchés actifs pour des actifs identiques.
- Niveau 2 — Cours pour actifs semblables, les cours sur des marchés qui ne sont pas actifs, ou sur des modèles utilisant des données qui sont observables.
- Niveau 3 — Une ou plusieurs données pertinentes utilisées dans l'évaluation de la valeur juste de l'actif sont non observables.

Conversion de devises

Les transactions libellées en devises sont converties en dollars canadiens au taux en vigueur au moment où les transactions sont effectuées. Les actifs et les passifs monétaires exprimés en devises sont convertis en fonction du taux en vigueur à la fin de chaque exercice financier.

Les gains et les pertes réalisés à la suite de la conversion des devises sont présentés dans l'État des résultats.

Incertitude relative aux évaluations

Pour produire les états financiers conformément aux NCSP, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés de l'actif et du passif à la date des états financiers et sur les produits et les charges de la période de présentation. La durée estimative de vie utile des immobilisations corporelles, la valeur comptable des frais à payer, les obligations liées à l'évaluation des avantages sociaux futurs et les éventualités sont les principaux éléments susceptibles de faire l'objet d'estimations. Les résultats réels peuvent différer considérablement de ces estimations.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Services fournis ou reçus gratuitement

La CPIVM offre le passage gratuit aux membres des Premières Nations, aux personnes admissibles dans le cadre des programmes incitatifs de libre passage économique des Premières Nations et aux membres de certains organismes gouvernementaux. Ces services ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

De plus, la CPIVM reçoit gratuitement des services d'audit du Bureau du vérificateur général du Canada. Ces services n'ont pas été comptabilisés dans les états financiers.

3. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	2020	2019
Trésorerie	**1 223 525 $**	1 274 563 $
Équivalents de trésorerie	**2 856 665**	3 976 018
Total en trésorerie et équivalents de trésorerie	**4 080 190 $**	5 250 581 $

4. MONTANT À PAYER AUX PARTENAIRES

Selon l'accord de coentreprise, l'excédent annuel doit être réparti également entre la SPFL et la SLSDC. De plus, les intérêts gagnés sur les placements sont crédités à la SPFL et à la SLSDC selon leur part respective du solde du montant à payer aux partenaires. Enfin, les principales réparations et améliorations engagées pour assurer la fiabilité du pont du chenal sud et les améliorations apportées aux immobilisations du pont du chenal nord sont payées par les propriétaires en vertu d'un système de bons de commande qui précise les pourcentages qui leur sont attribués.

Le montant à payer aux partenaires porte intérêt à un taux qui varie entre 0,81 % et 1,58 % (entre 1,00 % et 1,42 % pour l'exercice terminé le 31 mars 2019), et il est payable à vue. La valeur comptable s'approche de sa juste valeur. Au 31 mars 2020, les partenaires ont demandé qu'un montant de 4 161 000 $ soit réinvesti en améliorations aux immobilisations (comprises dans les travaux effectués pour le compte des partenaires) à être entreprises au cours du prochain exercice (2 670 000 $ au 31 mars 2019). La part des travaux de la SPFL s'élève à 1 372 920 $ (882 000 $ au 31 mars 2019) et la part de la SLSDC s'élève à 2 788 080 $ (1 788 000 $ au 31 mars 2019).

4. MONTANT À PAYER AUX PARTENAIRES (suite)

La SPFL fournira des fonds supplémentaires afin de réduire l'écart entre les améliorations aux immobilisations demandées et sa part du solde à payer aux partenaires, puisqu'il est nécessaire de conserver 250 000 $ du solde à payer aux partenaires par la SPFL comme fonds de roulement de la CPVIM.

Le solde dû à la SPFL et à la SLSDC est calculé comme suit :

	SPFL		SLSDC		Total	
	2020	2019	**2020**	2019	**2020**	2019
Dette nette, début d'exercice	**846 254 $**	859 726 $	**3 775 534 $**	3 847 493 $	**4 621 788 $**	4 707 219 $
Intérêts crédités	**8 014**	7 910	**54 013**	49 830	**62 027**	57 740
Allocation de l'excédent d'exploitation annuel	**122 081**	131 210	**122 081**	131 210	**244 162**	262 420
	976 349	998 846	**3 951 628**	4 028 533	**4 927 977**	5 027 379
Intérêts versés	**8 464**	6 702	**-**	-	**8 464**	6 702
Travaux effectués au nom des partenaires	**42 248**	145 890	**73 775**	252 999	**116 023**	398 889
	50 712	152 592	**73 775**	252 999	**124 487**	405 591
Dette nette, fin d'exercice	**925 637 $**	846 254 $	**3 877 853 $**	3 775 534 $	**4 803 490 $**	4 621 788 $

5. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

a) Absences rémunérées et indemnités de départ

Avant le 1er janvier 2012, la CPIVM offrait à ses employés des indemnités de départ basées sur le nombre d'années de service, le salaire final et les jours de maladie accumulés. Cet avantage a été aboli au 1er janvier 2012, mais certaines indemnités doivent être versées lors de la cessation d'emploi.

Les employés de la CPIVM cumulent des congés de maladie sans droit acquis à raison de 15 jours par année. La CPIVM comptabilise le coût des futurs congés de maladie en fonction des probabilités que les employés les utilisent variant de 0 % à 100 %. Les probabilités d'utilisation de ces congés sont établies en fonction de l'historique d'utilisation des groupes d'employés et tiennent compte de la santé des employés.

Le passif lié aux avantages sociaux futurs comprend les éléments suivants :

	2020	2019
Obligation au titre des prestations constituées, début d'exercice	**190 553 $**	210 180 $
Coût des services rendus	**58 924**	17 750
Prestations versées	**(32 830)**	(37 377)
Obligation au titre des prestations constituées, fin d'exercice	**216 647 $**	190 553 $

b) Prestations de retraite

Selon le Régime de pension de retraite de la fonction publique, le président du Conseil du Trésor du Canada a établi le montant des cotisations de l'employeur d'après un multiple de la cotisation exigée des employés. La CPIVM verse des cotisations égales à celles des employés, ce qui représente un montant totalisant 100 583 $ (102 846 $ pour l'exercice terminé le 31 mars 2019).

La loi oblige le gouvernement du Canada à payer les prestations reliées au régime. Les prestations de retraite s'accumulent en général pendant une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension, multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations de retraite sont coordonnées avec les prestations du Régime de pensions du Canada et du Québec, et elles sont indexées.

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Coûts	Véhicules et équipement	Bâtiments	Travaux en cours	Total
Solde d'ouverture au 1er avril 2018	1 088 530	976 369	13 560	2 078 459
Acquisitions	18 272	-	-	18 272
Radiations	(22 715)	-	-	(22 715)
Solde de clôture au 31 mars 2019	1 084 087 $	976 369 $	13 560 $	2 074 016 $
Acquisitions	107 035	-	17 345	124 380
Radiations	(154 793)	-	-	(154 793)
Transferts	30 905	-	(30 905)	-
Solde de clôture au 31 mars 2020	**1 067 234 $**	**976 369 $**	**- $**	**2 043 603 $**
Amortissement				
Solde d'ouverture au 1er avril 2018	858 798	768 825	-	1 627 623
Amortissement	67 890	11 320	-	79 210
Radiations	(22 715)	-	-	(22 715)
Solde de clôture au 31 mars 2019	903 973$	780 145$	-	1 684 118$
Amortissement	75 575	11 321	-	86 896
Radiations	(154 793)	-	-	(154 793)
Solde de clôture au 31 mars 2020	**824 755 $**	**791 466 $**	**- $**	**1 616 221 $**
Valeur comptable nette au 31 mars 2020	**242 479 $**	**184 903 $**	**- $**	**427 382 $**
Valeur comptable nette au 31 mars 2019	180 114 $	196 224 $	13 560 $	389 898 $

7. UTILISATION DU PONT

La CPIVM offre le passage gratuit aux membres des Premières Nations, aux personnes admissibles dans le cadre des programmes incitatifs de libre passage économique des Premières Nations et aux membres de certains organismes gouvernementaux. Cela représente environ 71 % des passages pour l'exercice terminé le 31 mars 2020 (environ 70 % pour l'exercice terminé le 31 mars 2019).

8. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

La CPIVM a pris des engagements à l'égard d'un contrat de location, de services d'audit interne, d'élimination des déchets et d'inspections du pont totalisant 1 891 867 $ (1 640 262 $ au 31 mars 2019). La valeur contractuelle à payer au cours des cinq prochains exercices et des exercices suivants se détaille comme suit :

Exercices financiers	*Valeur des contrats à payer*
2020-2021	229 822 $
2021-2022	229 220 $
2022-2023	232 825 $
2023-2024	100 000 $
2024-2025	100 000 $
Au-delà de 2024-2025	1 000 000 $

9. DROITS CONTRACTUELS

Les droits contractuels sont les droits aux ressources financières découlant de contrats ou d'accords qui donneront lieu à des actifs et à des produits dans l'avenir.

La CPIVM a conclu des contrats de location avec des fournisseurs de services publics. Le contrat de location du terrain canadien a débuté en décembre 2011 pour une durée de 20 ans se terminant en novembre 2031. Le loyer de base établi en 2011 est soumis chaque année à l'indexation de l'indice des prix à la consommation et le paiement est dû en début de contrat. Le montant de location actuel est de 80 455 $ pour la période débutant en décembre 2019 et se terminant en novembre 2020 (78 955 $ pour la période débutant en décembre 2018 et se terminant en novembre 2019). En vertu du contrat de location, le fournisseur de services publics ou la CPIVM peuvent résilier le contrat en avisant l'autre partie par écrit au moins 18 mois avant l'échéance du contrat. Au 31 mars 2020, aucun avis écrit n'a été fourni par quiconque.

9. DROITS CONTRACTUELS (suite)

Un contrat de location comparable visant le terrain américain comparable a été renouvelé en juin 2018, pour une durée de cinq ans se terminant en juin 2023. Le loyer de base est également soumis chaque année à l'indexation de l'indice des prix à la consommation et le paiement est dû en début de contrat. Le montant du contrat de location actuel est de 65 364 $ US pour la période allant de juillet 2019 à juin 2020 (64 717 $ US pour la période allant de juillet 2018 à juin 2019). En vertu du contrat de location, le fournisseur de services publics ou la CPIVM peuvent résilier le contrat en avisant l'autre partie par écrit au moins 12 mois avant l'échéance du contrat. Au 31 mars 2020, aucun avis écrit n'a été fourni par quiconque.

10. ÉVENTUALITÉS

La SPFL est défenderesse conjointement et solidairement avec sa filiale la CPIVM et Sa Majesté quant à son mandat au Pont international de la voie maritime. Le montant de la réclamation s'élève à 50 M$, sous réserve de la prise en compte des péages et des produits tirés du pont. Transports Canada est responsable de la défense à l'égard de cette réclamation. La SPFL et sa filiale, la CPIVM, sont chacune des sociétés d'État mandataires et, dans le cadre de cette réclamation, sont poursuivies pour des mesures prises à titre de mandataires de Sa Majesté. L'issue, le calendrier et le montant du règlement de cette réclamation ne peuvent être déterminés à l'heure actuelle en raison des incertitudes qui ont principalement trait à la résolution d'une revendication territoriale distincte par la même partie contre Sa Majesté, cette instance ayant préséance. Les parties impliquées dans la réclamation négocient activement et, si la réclamation était acceptée, elle pourrait réduire la durée de vie utile de certaines immobilisations corporelles.

Dans le cours normal de ses activités, la CPIVM peut devenir demanderesse ou défenderesse ou devenir partie prenante dans certaines réclamations ou poursuites en cours. Au 31 mars 2020, il n'y avait aucune réclamation à l'égard de la CPIVM.

11. TRANSACTIONS ENTRE APPARENTÉS

La CPIVM est liée à la SPFL et à la SLSDC, puisque ces deux entités partagent le contrôle de la CPIVM. Par conséquent, la CPIVM est liée aux gouvernements fédéraux du Canada et des États-Unis, car, en fin de compte, ces deux gouvernements contrôlent la SPFL et la SLSDC. La CPIVM transige avec ces entités dans le cours normal de ses activités. Toutes les transactions entre apparentés, sauf les transactions indiquées ci-dessous, sont évaluées à leur juste valeur dans les états financiers.

11. TRANSACTIONS ENTRE APPARENTÉS (suite)

La CPIVM permet à certains organismes gouvernementaux d'utiliser gratuitement le pont. De plus, la CPIVM reçoit gratuitement des services d'audit du Bureau du vérificateur général du Canada. Ces services sont offerts sans frais et ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Les principaux membres de la direction sont les suivants : le directeur du pont, les membres du Conseil d'administration et leur famille immédiate. Il n'y a aucune transaction importante entre apparentés effectuée avec ces personnes.

12. CLASSEMENT DÉTAILLÉ DES CHARGES SELON LE TYPE

	2020	2019
Salaires et avantages sociaux	**1 869 438 $**	1 798 481 $
Matériaux et autres services	**566 128 $**	537 846 $
Services professionnels	**302 250 $**	379 116 $
Assurance	**150 990 $**	135 897 $
Frais de location du bâtiment de péage	**100 000 $**	100 000 $
Amortissement	**86 895 $**	79 210 $
Frais d'intérêts	**61 932 $**	57 740 $
Perte de change	**4 404 $**	-
Charges recouvrées	**(1 778) $**	(4 306) $
Total des charges	**3 140 259 $**	3 083 984 $

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers de la CPIVM comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements, les débiteurs, les créditeurs et frais à payer, les dépôts des clients et le montant à payer aux partenaires. Sauf indication contraire, la juste valeur des instruments financiers se rapproche de leur valeur comptable respective en raison de leur échéance imminente. Les placements ont été classés à leur juste valeur marchande au niveau 1.

La direction estime que la CPIVM n'est pas exposée à des risques importants de crédit, de taux d'intérêt, de taux change ou de liquidités résultant de ces instruments financiers.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit — Le risque de crédit s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations envers l'autre partie.

La CPIVM s'expose à un risque de crédit lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, et aux placements. La valeur comptable inscrite dans l'état de la situation financière représente le montant maximum du risque de crédit auquel la Corporation est exposée. Afin de réduire ce risque, la CPIVM ne traite qu'avec des membres de Paiements Canada et investit dans des placements très liquides.

La CPIVM s'expose également à un risque de crédit sur les créances de parties non liées. L'exposition maximale au risque de crédit de la CPIVM au 31 mars 2020 s'élevait à 58 345 $ (38 863 $ au 31 mars 2019). Au total, 558 $ (3 844 $ au 31 mars 2019) des créances sont en souffrance, mais ne sont pas dépréciées. Les débiteurs excédant 30 jours sont considérés comme en souffrance.

Sur la base d'une analyse précise des débiteurs, et compte tenu de la connaissance de la Corporation de la situation financière de ses clients, aucune provision pour créances douteuses n'a été comptabilisée à la fin de l'exercice (néant au 31 mars 2019). Afin de réduire davantage ce risque, la politique de crédit de la CPIVM exige que les clients fournissent un dépôt ne portant pas intérêt compris entre un et deux mois de transits, ou un minimum de 300 $. Au 31 mars 2020, le solde des dépôts de garantie s'élevait à 46 780 $ (52 930 $ au 31 mars 2019).

Risque de taux d'intérêt — Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent sous l'effet de variations des taux d'intérêt du marché.

La CPIVM s'expose au risque de taux d'intérêt de ses placements et à son obligation de payer les intérêts sur le montant à payer aux partenaires. La CPIVM gère ce risque en établissant les intérêts versés aux partenaires sur les intérêts réels perçus sur les placements ou les équivalents de trésorerie. Les équivalents de trésorerie et la trésorerie (équivalents de trésorerie de 2019) détenus par la Corporation au 31 mars 2020 représentent en moyenne 1,60 % (1,27 % pour l'exercice terminé au 31 mars 2019).

Risque de taux de change — Le risque de taux de change est le risque que la juste valeur ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent sous l'effet de variations des taux de change du marché.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

La CPIVM exerce ses activités à l'échelle internationale et s'expose à des risques de taux de change découlant principalement de la perception de droits de péage en dollars américains. La CPIVM gère ce risque en ajustant périodiquement les droits des péages américains en fonction du taux canadien et en convertissant les soldes des comptes bancaires américains en dollars canadiens de façon régulière.

Au cours de l'exercice, la CPIVM a enregistré un chiffre d'affaires de 499 440 $ US (481 049 $ US pour l'exercice terminé le 31 mars 2019) et a dépensé 4 807 $ US (22 722 $ US pour l'exercice terminé le 31 mars 2019). Une variation de 5 % du taux de change moyen au cours de l'exercice est négligeable.

À la fin de l'exercice, la CPIVM détenait 46 880 $ en dollars américains (584 447 $ US au 31 mars 2019). Une variation de 5 % du taux de change au 31 mars 2020 est négligeable.

Risque de liquidité : Le risque de liquidité se définit comme le risque que la CPIVM soit incapable de respecter ses obligations à leur échéance.

Comme résumé à la note 4, la SPFL a demandé qu'un montant de 1 372 920 $ (882 000 $ au 31 mars 2019) soit réinvesti en améliorations d'immobilisations durant l'exercice à venir au cours duquel la SPFL investira l'écart entre le solde du montant à payer aux partenaires rajusté par le fonds de roulement non réparti dans la CPIVM et les améliorations d'immobilisations. La SLSDC a demandé qu'un montant de 2 788 080 $ soit réinvesti en améliorations aux immobilisations au cours de l'année à venir (1 788 000 $ au 31 mars 2019).

Selon les estimations de la direction, les échéances des passifs financiers de la CPIVM au 31 mars 2020 sont les suivantes :

	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	Plus d'un an	Total
Créditeurs et frais à payer[1]	231 819 $	62 253 $	- $	294 072 $
Dépôts des clients	46 780	-	-	46 780
Solde dû aux partenaires[2]	1 785	3 461 932	1 339 773	4 803 490

[1] Compris dans les créditeurs et les frais à payer, un montant de 21 155 $ dû à la SPFL pour les frais de gestion et les frais d'un contrat de location simple de mars 2020 (2019 : 25 999 $).
[2] Le risque de liquidité de la CPIVM tient au fait que le montant à payer aux partenaires est remboursable sur demande. La CPIVM gère ce risque en exigeant des partenaires une lettre d'intention stipulant les montants qu'ils prévoient de retirer ou de réinvestir à court terme.

14. RÉORGANISATION

En décembre 2013, le gouvernement du Canada a adopté la *Loi no 2 sur le plan d'action économique de 2013* autorisant la réorganisation de certaines sociétés d'État chargées de la gestion de ponts internationaux franchissant des cours d'eau entre la province de l'Ontario et les États de New York et du Michigan. La réorganisation devait entraîner la fusion de la CPIVM avec la SPFL. À l'heure actuelle, il n'y a aucune date arrêtée pour la fusion de la CPIVM avec la SPFL, puisque la fusion dépend des discussions en cours entre Transports Canada et l'homologue américain, la SLSDC. Par conséquent, la CPIVM poursuit actuellement ses activités en tant que filiale de la SPFL.

15. PANDÉMIE DE COVID-19 ET ÉVÉNEMENTS ULTÉRIEURS

En raison de la pandémie de Covid-19, le gouvernement canadien a appliqué des règles strictes, éliminant pratiquement tous les déplacements personnels transfrontaliers. Bien que l'interdiction de déplacements personnels soit entrée en vigueur dans la seconde moitié du mois de mars 2020, elle n'a eu que peu d'impact sur les volumes de trafic pour l'exercice financier 2019-2020. La CPIVM a examiné l'impact de cette situation sur l'évaluation de ses actifs et a déterminé que les actifs sont évalués de manière appropriée et qu'aucune dépréciation n'est nécessaire au 31 mars 2020.

Comme les restrictions se poursuivent au cours de l'exercice 2020-2021, la CPIVM connaît une baisse significative des produits tirés des péages, car les voyages personnels représentent la majorité de ce type de produits de la CPIVM. La durée et l'ampleur de l'impact de la pandémie de COVID-19 restent encore à déterminer. Il n'est pas possible d'évaluer de manière fiable le plein impact de la pandémie sur les activités de la CPIVM. Toutefois, la direction collabore avec ses partenaires à trouver une source de revenus supplémentaire pour compenser la perte de produits tirés des péages.

16. INFORMATION COMPARATIVE

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation de l'exercice financier considéré.